

## Dispositif de continuité, durant la période de COVID-19, de l'enseignement au postobligatoire (Lycées et Centres de formation professionnelle) du canton de Neuchâtel

---

### 1. Principes généraux

- Ce dispositif vise à garantir l'équité de traitement entre toutes et tous les élèves, qu'ils/elles soient présent-e-s en classe ou en quarantaine en raison de la situation sanitaire.
- Ce dispositif a pour objectif d'assurer le suivi et l'évaluation des apprentissages définis dans les plans d'études, ainsi que le lien social.
- La continuité de l'enseignement implique la continuité de l'évaluation sous toutes ses formes. Quelles que soient la situation sanitaire et son évolution pendant l'année scolaire, le travail des élèves doit être évalué. Les évaluations portent sur les objectifs du plan d'études, sans distinction de ce qui a été fait à la maison ou en classe.
- Les outils de l'enseignement à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateforme collaborative, outil de vidéoconférence, outil d'évaluation formative, ...) interviennent en complémentarité avec les méthodes ordinaires de l'enseignement en présentiel.
- Les outils de l'école à distance participent au développement des compétences et de la culture numérique des élèves.
- Les vidéoconférences ne sont qu'une modalité parmi tant d'autres de l'école à distance. Le document « [Conditions générales - utilisation des ressources informatiques](#) » est obligatoirement signé par l'ensemble des usagères et usagers du S2. Afin de donner un cadre légal et en complément de ce document, une [charte est appliquée lors de l'utilisation d'outils de vidéoconférence](#).
- **Rappel** : tout enregistrement sans l'accord préalable de la personne enregistrée est pénalement répréhensible ! C'est une violation du droit à l'image et de la protection des données : [Enregistrement des enseignant-e-s par des élèves/étudiant-e-s](#).
- Les modalités ci-dessus sont possibles :
  - 1) avec l'accord de l'enseignant-e ;
  - 2) sous réserve de la disponibilité des équipements et des compétences d'utilisation tant de l'enseignant-e que des élèves à domicile ;
  - 3) tenant compte d'une utilisation des moyens qui sont en accord avec la pertinence pédagogique de la séquence de formation.

Finalement, **la direction valide** les différentes options retenues.

## 2. Prérequis à la mise en œuvre

- Les éléments de cours sont mis à disposition, dans la mesure du possible, sur la-les plateforme-s numérique-s scolaire-s prévue-s à cet effet avant le début du cours – Messagerie, Teams, Ubcast et/ou Moodle.
- Les enseignant-e-s s'assurent que les documents sur les contenus en cours d'acquisition sont à disposition des élèves hebdomadairement, quels que soient leurs formats.

## 3. Modèles de l'enseignement à distance

L'enseignement à distance avec les élèves peut prendre différentes formes :

Un modèle de type « travail à domicile » : l'élève travaille de manière autonome avec des documents à déposer sur la plateforme numérique dans un délai clair et fixé à l'avance. Les corrections et retours sont effectués par l'enseignant-e en classe ou à distance le cas échéant.

Un modèle de type « soutien au travail en cours » : l'enseignant-e donne des tâches à effectuer aux élèves à domicile. L'enseignant-e est connecté sur l'outil de vidéoconférence et se tient, dans le cadre de son cours, à disposition des élèves en cas de besoins, de questions ou de compléments d'information.

Un modèle avec « caméra et micro dans la salle de cours ».

- a) Il permet de communiquer et d'interagir pendant le cours via les outils officiels de l'école à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateformes collaboratives, outil de vidéoconférence, outils d'évaluation formative, etc.).
- b) Il permet à l'enseignant-e de prévoir des activités avec des explications pour l'ensemble des élèves présent-e-s ou à distance en veillant à ne pas donner un cours frontal durant une trop longue période.

Un modèle de type « classe inversée » : l'enseignant-e donne des tâches à faire aux élèves travaillant à domicile sur la plateforme scolaire et revient ensuite en classe – ou à distance le cas échéant – sur les notions les plus complexes.

## 4. Déploiement du dispositif

Les différents dispositifs décrits ci-après peuvent être déployés simultanément selon les situations.

### a) L'enseignant-e est en quarantaine (préventive, sans symptômes covid) et les élèves sont présent-e-s en classe

- L'enseignant-e assure ses cours selon les modèles ci-dessus ou prend contact avec sa direction pour l'informer de son incapacité de dispenser son cours (ex : garde d'enfants également en quarantaine).
- L'enseignant-e recourt aux outils officiels de l'école à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateforme collaborative, vidéoconférence, évaluation formative, ...).
- Les élèves sont en classe, si possible encadré-e-s selon les modalités définies par la direction et les ressources disponibles.

- Dans la mesure où les conditions d'évaluation et de passation sont garanties, l'évaluation certificative est en principe maintenue durant la période de quarantaine de l'enseignant-e.

**b) Un-e élève ou une partie des élèves est en quarantaine ou absent-e** (préventive, sans symptômes covid) **et l'enseignant-e est en classe**

- L'enseignant-e se rend dans son établissement selon la grille horaire pour assurer son enseignement et recourt en même temps aux outils officiels de l'école à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateforme collaborative, vidéoconférence, évaluation formative, ...) pendant qu'il/elle donne le cours en présentiel.
- Si la diffusion en direct doit être interrompue, des solutions alternatives sont alors envisagées.

**c) Tous les élèves sont en quarantaine ou absent-e-s** (préventive, sans symptômes covid), **mais l'enseignant-e est en classe**

- L'enseignant-e se rend dans son établissement selon la grille horaire pour assurer son enseignement.
- L'enseignant-e et les élèves recourent aux outils officiels de l'école à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateforme collaborative, visioconférence, évaluation formative, ...) pendant que l'enseignant-e donne le cours en classe.

**d) L'enseignant-e est en quarantaine, les élèves sont en quarantaine ou absent-e-s** (préventive, sans symptômes covid)

- L'enseignant-e et les élèves recourent, depuis leur domicile, aux outils officiels mis en place dans le cadre de l'école à distance (messagerie, espace de stockage en ligne, plateforme collaborative, vidéoconférence, évaluation formative, ...).

## 5. Équipements informatiques

- Un certain nombre de salles de cours sont installées avec le matériel et les logiciels nécessaires afin de pouvoir appliquer les différents dispositifs précités.
- Les caméras actuellement en place dans les salles de cours offrent uniquement une vision réduite de l'espace classe. Afin de répondre de manière optimale au dispositif « l'enseignant-e est en quarantaine et les élèves sont présent-e-s en classe », des équipements plus performants seront prochainement mis à disposition par le SiS2 (selon disponibilité chez les fournisseurs).
- Les élèves (en priorité) et les enseignant-e-s peuvent s'approcher du service informatique du SiS2 afin de combler un manque de matériel ou de logiciels pour un enseignement à distance – sous réserve du matériel à disposition.

Pour l'ensemble des élèves et des enseignant-e-s, le SiS2 n'est pas garant d'un accès Internet suffisamment performant à domicile pour un enseignement à distance.

## 6. Plateforme officielle « Éducation Numérique »

Pour soutenir et promouvoir la numérisation de l'enseignement en présentiel et/ou à distance, le SiS2 par le biais de son secteur « Éducation Numérique » (EN) propose depuis la mi-mars 2020 une [plateforme officielle](#) contenant, entre autre, les ressources suivantes :

- Modes d'emploi, capsules vidéos et FAQ pour les quatre outils numériques qui forment les piliers de l'enseignement à distance au postobligatoire – Messagerie, Teams, Moodle et Ubicast.
- Informations sur les droits d'auteur et la protection des données.
- Charte pour la vidéoconférence.
- Les premiers pas pour un accès aux ressources de base – messagerie, suite office 365, mot de passe perdu, n° de téléphone du support, MesDocs2, etc.).
- Etc.

## 7. Formation et soutien aux enseignant-e-s

- a) [Sur la plateforme « Education Numérique »](#), les enseignant-e-s disposent d'un catalogue de formations sur les [outils officiellement proposés dans le postobligatoire](#).

Les offres de formations sont offertes de manière ponctuelle et ciblée selon les besoins et les demandes du corps enseignant du S2.

- b) Le support, le soutien et l'accompagnement par le SiS2 – incluant le secteur de l'éducation numérique :

- Par téléphone [Montagne : 032 886 3999 | Littoral : 032 717 4455]
- Par courriel [SiS2@rpn.ch]
- Par le portail de prestation (ticket) [Montagne : Helpdesk.cifom.ch | Littoral : Helpdesk.s2.rpn.ch]
- Par session de formation
- Par support personnalisé